

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219505807-20260624-DEL59_2026

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le : 29 juin 2026

TRANSMIS le : 1^{er} juillet 2026**NBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

OBJET :

Suppression d'un poste de
rédacteur à temps complet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
Le mercredi 24 juin à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BACH Céline, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DAUDRE Sibylle, DENIAU Julie, JBANCA Cristina, LE BEC Fanny, LHOTTE Sandrine

Messieurs : DI MÉO Jean-Luc, LEBRUN Mathieu, RAIMBAULT Jonathan, STERLIN Alexandre, VIRLOGUEUX Christophe, WEISSE Corentin

Absents : Mmes BARON Claudine, SIMONY Emilie
Mrs GILLOTIN Thierry, MARTIN Jean

Pouvoirs : Mr HERBIN Olivier donne pouvoir à Mme FERTÉ
Mr MORELL Jean donne pouvoir à Mme DAUDRE Sibylle
Mme DREVILLE Hélène donne pouvoir à Mr VIRLOGEUX Christophe
Mr CHORQUES Alexandre donne pouvoir à Mr LEBRUN Mathieu

Secrétaire : Mme BOURDIN Nathalie

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Mme Le Maire explique au Conseil Municipal que le poste de rédacteur à temps complet créé par délibération n° 41/2025 le 10/09/2025 doit être supprimé car l'agent nommé sur ce poste a demandé sa mutation sur une autre collectivité au 1^{er} juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- 1) **EMET** un avis favorable à la suppression d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026. De ce fait la modification sera effectuée sur le tableau des effectifs.
- 1) Délibération transmise et à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES.

Fait à SAINT-WITZ, Le 30 juin 2026

Madame Le Maire
Nadège FERTÉ

